



Règlement du tournoi

I. Informations générales

L'association Orléans Electronic Gaming (ci-après « Organisateur») organise un tournoi sur Rocket League (ci-après, « Evènement »), le Samedi 16 mars 2024 dans les locaux de l'association se situant 3 rue de la Cholerie 45000 ORLEANS.

La participation à l'Evènement implique l'acceptation entière et sans réserve par le Participant du présent Règlement.

Le non-respect du présent Règlement entraîne le cas échéant, l'annulation de la participation et de l'attribution éventuelle d'un gain.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le présent Règlement. Toute nouvelle version sera communiquée aux Participants. L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout Participant ne respectant pas la version du Règlement en vigueur au jour de l'Evènement.

L'Organisateur se réserve le droit de prendre toutes mesures et décisions sur des points non couverts par le Règlement ou contraires à celui-ci dans le but de conserver l'esprit sportif et l'équité des Compétitions.

En cas d'incident non relié directement à l'Evènement, le Participant s'interdit tout recours à l'encontre de l'Organisateur. Après étude d'une infraction au présent Règlement, l'Organisateur se réserve le droit de sanctionner et/ou de disqualifier tout Participant.

II. Conditions d'âge

La participation à l'Evènement est interdite aux personnes mineures de moins de 12 ans. Les personnes de moins de 18 ans devront remplir et retourner une autorisation parentale signée à l'Organisateur.

III. Inscription

1. Modalités d'inscription

- Les droits d'inscriptions s'élèvent à 10€ par équipe.
- Un joueur ou une joueuse ne peut faire partie de plusieurs équipes inscrites.

- Chaque équipe inscrite devra obligatoirement être présente avec 3 joueurs dans les locaux de l'association lors de l'évènement, auquel cas l'équipe perdra ses matchs sur tapis vert.

2. Dates et horaires

- La phase d'inscription sera ouverte du vendredi 23 février 2024 19h, au vendredi 15 mars 2024 18h.
- L'Évènement commencera le 16 mars 2024 à 10H00 et se terminera aux alentours de 20h ce même jour.
- L'association peut à tout moment modifier les dates, les horaires et les lieux tout en informant au plus vite les équipes engagées dans l'Évènement.

IV. Présentation de l'Évènement

L'Évènement se déroulera en deux phases :

1. Phase de poule : Round Robin

Nombres d'équipes : 8

Nombre de poule : 2

Nombre de rounds : 12 (6 par poule)

2 groupes de 4 équipes qui se jouent tous en BO3. Chaque équipe rencontrera chacune des autres équipes de sa poule 1 fois en BO3.

2. Phase finale (éliminatoire)

Les deux premières équipes de chaque poule se verront accéder aux demi-finales qui se joueront en BO5. Les gagnants de chaque demi-finale se rencontreront en Finale (BO5 également). Les 2 perdants de des demi-finales se rencontreront dans une "petite finale" en BO5 pour la 3ème place.

V. Déroulement de l'Évènement

1. Capitaine

Avant le début de l'Évènement, chaque équipe doit désigner un capitaine. Celui-ci doit être un joueur de l'équipe. Ce dernier ne pourra pas être changé au cours de l'Évènement.

Le capitaine d'équipe aura à sa charge :

- L'annonce des scores
- Les plaintes officielles
- La relation avec le staff/admin en cas de problème

2. Déroulement des matchs

- Match en 3v3
- Match de 5 minutes. (But en or en cas de match nul au terme des 5 minutes)
- Spectateurs : tous

3. Phase de poules

Les équipes devront être présentes au minimum 30 minutes avant le début de l'Événement, donc 9h30 au Crij, pour l'annonce des règles par l'Organisateur.

Un membre de l'association Oregami observera le match en mode spectateur et pourra le diffuser en streaming.

Les équipes devront être présentes 10 minutes avant le début de leur match.

À la fin du match, les équipes devront reporter le résultat du match aux administrateurs de l'Événement.

4. Phase finale

La finale se déroulera en BO5 sans manche d'avance.

5. Forfait

Dans le cas où une équipe ne peut pas participer à un match pour diverses raisons, l'équipe adverse sera considérée comme vainqueur du match.

VI. Récompenses de l'Événement

À l'issue de la phase finale les 4 équipes se verront remettre les récompenses suivantes :

- Goodies

VII. Règles annexes

1. Retards et Pauses

Un retard de 10 minutes ou plus lors du Check In sera sanctionné d'une défaite. En cas d'absence d'un ou plusieurs joueurs d'une des deux équipes, cette dernière sera donnée comme perdante.

2. Stream

Les streams personnels sont interdits sauf accord de l'organisation.

3. Comportement interdit et sanctions

Une équipe peut être réprimandée et recevoir un avertissement si l'un de ses joueurs commet l'une des infractions suivantes :

- Refuser de suivre les instructions d'un officiel de l'Événement
- Arriver en retard à l'heure de convocation
- Contester la décision d'un officiel de l'Événement
- Utiliser un langage, des gestes ou pseudos insultants
- Être coupable de comportement antisportif
- Recevoir plus d'un avertissement
- Être coupable d'actes violents

- Tricher ou utiliser un procédé inéquitable
- Violer les règles de ce règlement
- Utilisations de bugs, cheat, insultes, endommagement du matériel. Des sanctions seront prises allant jusqu'à l'exclusion de l'équipe selon la gravité de l'action et sa répétition.
- Comportement anti sportif (refus de jouer, défaite intentionnelle...)

Dans certaines situations, l'organisateur se réserve le droit de prendre des décisions pour trancher lors d'un problème survenant sur le jeu. Les sanctions peuvent aller d'un Ban en moins lors de la Draft à une expulsion de l'Évènement.

4. Matériel fourni par l'association

L'association fournira le matériel informatique et les périphériques (écran, ordinateur, souris, claviers etc.) aux participants.

Nous souhaitons préciser qu'il est **strictement interdit de consommer tout type de nourriture ou de boissons sur les postes.**

Un espace buvette sera accessible à tous et aucun consommable ne sera autorisé hors de cet espace.

Les participants pourront également amener leur propre périphériques (clavier, souris, casque, manettes). Ils seront responsables du matériel fourni et aucun dommage ne sera toléré sur le matériel fourni par l'association.

En aucun cas, l'Organisateur est responsable du matériel amené par le Participant (perte, vol, dégradation).

VIII. Droit à l'image

Le Participant reconnaît qu'il peut être amené à être filmé et photographié lors de l'Évènement. À ce titre, tout Participant autorise l'Organisateur et/ou ses partenaires à reproduire, représenter, fixer, exploiter son image dans le cadre de l'information et de la promotion de l'Évènement dans les conditions suivantes : Pour le monde entier, à titre gratuit, et pendant toute la durée de l'Évènement et pour une conservation jusqu'à (10) ans à compter de la fin de l'Évènement ; sur tous supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour.

IX. Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'Évènement, l'Organisateur pourra être amené à collecter des données personnelles du Participant, notamment le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse e-mail, le numéro de téléphone.

L'Organisateur s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018.

Les données personnelles recueillies dans le cadre des présentes font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et à la communication autour de l'Évènement. Les données personnelles ainsi collectées ne feront l'objet d'aucun traitement pour d'autres finalités que celles-ci avant mentionnées.

Le Participant bénéficie d'un droit d'opposition, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement et de portabilité sur ses données personnelles. Le Participant peut exercer ses droits en s'adressant directement à l'Organisateur par e-mail ou par courrier au siège de l'association.

Les données personnelles collectées sont conservées pendant toute la durée de l'Évènement et jusqu'à trois (3) ans suivant la fin de celui-ci.

Les données personnelles du Participant sont communiquées exclusivement aux représentants et collaborateurs de l'Organisateur et le cas échéant à des sous-traitants ou toute personne habilitée, ayant besoin de traiter lesdites données personnelles dans le cadre de l'Évènement. Ces tiers autorisés sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité que l'Organisateur.

Le Participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente, la CNIL, s'il estime que l'Organisateur effectue un traitement illicite de ses données personnelles.